



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 octobre 2020 en Mairie

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie ROTH

Membres absents : néant

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2020 est adopté après la prise en compte de deux observations.

CHANTIER RUE D'OFFENHEIM

Le chantier est en cours d'achèvement. La pose du nouveau revêtement de la chaussée en enrobés a été réalisée de sorte que l'interdiction de circulation dans la RD 64 rue d'Offenheim en place depuis le 10 août dernier sera levée lundi 5 octobre 2020. M. Claude AFFOLTER fait un point sur les travaux de finition restant à faire :

- la pose des surcharges minérales aux intersections et autour de l'îlot de voirie au carrefour RD31/RD64 : elle est prévue du 19 au 30 octobre 2020 pendant les vacances de la Toussaint.
- la mise en place de la signalisation horizontale définitive : en attendant il sera procédé à un marquage temporaire des passages protégés en jaune sur la RD 64 pour sécuriser la traversée des enfants.
- la pose des potelets et des barrières de ville en retrait de la RD 64, sur la placette à l'angle avec la rue des Acacias et en vis-à-vis sur le trottoir entre les entrées des rues de la Moutarde et de la Citadelle : ils permettront d'assurer une protection efficace contre les dangers de la circulation au carrefour central et d'éviter le stationnement sauvage des véhicules. Le projet d'agencement du mobilier urbain devra être validé rapidement. Il est décidé d'équiper la totalité des équipements avec un dispositif optionnel d'amovibilité pour pouvoir libérer de l'espace public sur la placette en cas de besoin.
- le défaut d'éclairage de la placette située à l'angle de la RD 64 et de la rue des Acacias qui doit être solutionné au plus vite par le maître d'oeuvre : le lampadaire de 4 m existant à l'entrée de la rue des Acacias ne permet pas d'éclairer cet espace public qui reste plongé dans l'obscurité.
- la problématique des deux mâts d'éclairage publics destinés à porter la traversée lumineuse : la hauteur de 6 m est insuffisante, une solution technique devra être trouvée avec les équipements existants.
- l'aménagement des deux îlots paysagers au carrefour RD31/RD64 avec des plantations et du minéral. La discussion est ouverte mais aucune décision n'est prise pour l'instant.

Les derniers travaux réalisés concernent l'aménagement des abords de l'ancienne agence du Crédit Mutuel au 1 rue d'Offenheim avec la dépose des pavés et la reconfiguration de l'espace public autour du bâtiment.

Un point sur l'avancée de ces travaux de finition sera fait lors de la prochaine séance du conseil municipal.

ZONE DE NON TRAITEMENT AUX ABORDS DES HABITATIONS

Le Maire soumet à l'assemblée un projet visant à favoriser la biodiversité par la création de bandes fleuries non traitées entre les habitations et les terres agricoles. Concrètement, il s'agirait de planter de la prairie florale sur une bande de 5 à 10 m pour protéger les habitations, situées en limite des champs, des résidus des pesticides employés pour les cultures. Le Maire demande si l'assemblée est favorable à cette initiative qui serait financée par les communes dans le cadre de conventions avec les agriculteurs concernés. Il invite l'assemblée à repérer sur le terrain les zones propices à la mise en place de ces bandes fleuries. M. Sébastien DURST estime que la jachère fleurie est très envahissante et gagnerait à être remplacée par de l'herbe. Pour l'instant, un accord de principe est donné à ce projet qui sera mis au vote dès réception d'informations plus précises.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que deux déclarations d'intention d'aliéner portant sur deux lots viabilisés dans le lotissement Les Hauts de Pfulgriesheim ont été reçues en Mairie le 23 septembre 2020 :

- le premier concerne la cession du terrain non bâti au 12a rue de la Montée, sis en section 6 parcelles 276, 287 et 291 d'une superficie totale de 5.37 ares ;
- le second concerne la cession du terrain non bâti au 12b rue de la Montée, sis en section 6 parcelles 277, 278, 252, 286, 285, 292 d'une superficie de 7.83 ares ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL (BIC) DE NOEL

Une réunion de travail de la commission BIC est programmée vendredi 16 octobre 2020 à 19 h en Mairie. Le compte-rendu de la commission BIC sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

FETE DE NOEL DES AINES

Compte-tenu de la situation sanitaire, les rassemblements festifs dans les ERP (établissements recevant du public) sont limités à 30 personnes. Dans ces conditions, il n'y a pas d'autre choix que d'annuler le repas de Noël 2020 des aînés. A la place, une pochette gourmande pourrait être offerte à toutes les personnes de plus de 70 ans qui auraient été invitées au repas. Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, fera des propositions lors de la prochaine séance du conseil municipal.

DIVERS

Demande de subvention de l'association Une rose, un espoir du Pays de la Zorn

Une subvention de 162 € a été votée par délibération du 26 mai 2020 pour l'achat de roses par la commune dans le cadre de l'opération « une rose, un espoir » du 25 avril 2020. Cette manifestation ayant été annulée, il est proposé de participer à hauteur du même montant à l'impression du tract d'appel aux dons au bénéfice de la Ligue contre le Cancer qui sera distribué dans chaque foyer de la commune le 3 octobre 2020. Il est précisé que cette action de remplacement permettra de continuer à soutenir financièrement l'association dans le cadre de ses projets de recherche pour lutter contre la maladie. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la subvention de 162 € votée initialement.

Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Aux prés de nos enfants

L'association a sollicité une subvention exceptionnelle pour soutenir les actions entreprises auprès des enfants des écoles. Ce point est ajourné en attente d'informations complémentaires.

Acquisition d'une parcelle au lieudit Westermatten

La commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle le long du ruisseau au lieudit Westermatten. Un prix de 300 € à l'are a été négocié avec le propriétaire dans l'optique de réaliser une zone de renaturation autour du cours d'eau à moyen terme. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat de ce terrain aux conditions financières proposées par M. le Maire et décide de faire appel aux services de Maître Martin BERNHART, Notaire à Wasselonne, pour établir l'acte de vente à intervenir.

Comptes-rendus des réunions de travail avec le bureau AJEANCE pour l'élaboration de l'AVP définitif de la construction de la nouvelle école maternelle et de la création d'un accueil périscolaire

Le plan d'agencement des locaux de la future école maternelle et de l'accueil périscolaire vu en réunion du 25 août et affiné le 29 septembre est présenté à l'assemblée. Le compte-rendu succinct fait après chaque réunion de travail est repris sur les points essentiels pour donner un aperçu du projet aux administrés.

Extrait du PV du 25 août 2020 :

« Le Maire ouvre la séance consacrée à la présentation de l'avant-projet de l'opération de reconstruction de l'école maternelle et de création d'un accueil périscolaire à Pfulgiesheim, par le bureau AJEANCE de Sélestat, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre lancé par la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland.

Mme Gaëlle HILBERT du CAUE qui a suivi, en sa qualité d'assistante à maître d'ouvrage, le projet depuis les études préliminaires menées par la commune, insiste sur l'aspect qualitatif du projet retenu : autosuffisance énergétique des nouveaux locaux, clarté et fonctionnalité des espaces, mutualisation de la salle de motricité centrale et des sanitaires entre les deux structures. Le plan présenté ce jour est au stade de l'esquisse.

M. Jean-Charles RIEBER architecte présente le projet dont toute l'originalité réside dans la réunion de deux entités distinctes avec des espaces communs.

Pour bien marquer la séparation des deux entités, des entrées individuelles sont positionnées au niveau des locaux de l'école maternelle et du périscolaire, reliés par la salle de motricité.

[...]

L'architecte communique le planning prévisionnel des travaux :

- adoption de l'AVP définitif avant Noël 2020
- dépôt du permis de construire avant Noël 2020
- démarrage du chantier le 1^{er} juillet 2021
- en raison des travaux de démolition de l'école maternelle, la salle des fêtes située en dessous ne pourra pas être utilisée du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 ; le plancher de l'école étant accolé au plafond de la salle des fêtes.

Cette dernière contrainte implique que le service de cantine ne pourra pas se faire à la salle des fêtes pendant 6 mois. [...]

Une réunion intermédiaire avant l'adoption de l'AVP définitif est prévue mardi 29 septembre 2020 à 16 h ».

Extrait du PV du 29 septembre 2020 :

« L'architecte présente le plan modifié d'agencement des locaux de la nouvelle l'école maternelle et de l'accueil périscolaire.

- Les deux salles de classe du côté Ouest ont été agrandies [...]
- La salle des repas a été transférée dans la partie centrale de l'aile Est [...]
- En ce qui concerne l'aspect extérieur du bâtiment, les façades seront traitées avec un bardage en bois traité, dans les teintes claires et grises. L'architecte garantit que le bois prétraité ne s'altère pas dans le temps et qu'il conservera son aspect d'origine.
- Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur air/eau, alimentée en électricité par l'énergie produite par la station photovoltaïque installée sur la toiture du bâtiment. Environ 1/3 de l'énergie produite sera consommée par le bâtiment et les 2/3 proposés à la revente.
- A l'intérieur des locaux les plafonds subiront des traitements acoustiques pour amortir la résonance.
- Des stores extérieurs seront mis en place sur toutes les façades sauf devant la salle de motricité, non exposée au soleil car située en retrait du préau et recevant de la lumière naturelle par des fenêtres hautes.

Le Maire demande à ce que l'architecte travaille sur la finition des façades **(et notamment sur la rénovation de la façade côté parking de la salle des fêtes)** et sur l'aménagement définitif de la cour **(dans l'optique de conserver les arbres très ombrageants)**.

La date de la prochaine réunion de travail est fixée le mercredi 4 novembre 2020 à 16 h. »

Mme Elodie ROTH insiste sur l'urgence d'avancer sur le projet de mise en place des bâtiments provisoires destinés à accueillir les enfants de maternelle en 2021 et 2022. Mme Liliane BAUER se charge de contacter des sociétés de location de structures modulables adaptées et équipées en sanitaires pour abriter l'école maternelle pendant la période des travaux.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE A URBANISER EN FACE DU COLLEGE DE LA SOUFFEL

Pour mémoire, une zone de 8.9 ha a été ouverte à l'urbanisation sous forme de lotissement sur les bans de Pfulgriesheim et de Griesheim-sur-Souffel depuis l'approbation du Plan local d'Urbanisme intercommunal le 14 novembre 2019. Dans la partie de 5.7 ha située à Pfulgriesheim, au lieudit Meyeracker, la société DELT'AMENAGEMENT réalisera l'aménagement foncier en concertation avec la municipalité de Pfulgriesheim. Dès que le projet sera finalisé, la commune organisera une réunion publique de présentation du plan d'aménagement avec la population si le contexte sanitaire le permet.

BILAN DU DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DU FOYER PAROISSIAL

Suite à la demande de la paroisse protestante, un diagnostic énergétique du foyer paroissial a été réalisé par le bureau BBH-BatiExpert de Strasbourg (cf PV du 4 septembre 2020). Le bâtiment a été classé en catégorie E, sur une échelle de consommation énergétique allant de A à G, A correspondant à un bâtiment très économe du point de vue de la consommation énergétique, G correspondant à un bâtiment énergivore. Mme Corinne ZEISSLOFF fait des propositions pour réduire la consommation énergétique des locaux : remplacer les anciens convecteurs, mettre un survitrage sur les briques de verre, isoler le plafond pour améliorer l'acoustique de la salle paroissiale. Le Maire propose d'attendre des dispositifs d'aide avant d'entreprendre des travaux d'isolation et d'amélioration des performances énergétiques (pour mémoire dans le cadre des appels à projet au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)).

DESIGNATION D'UN REFERENT SIBAR POUR L'IMMEUBLE DU 7 RUE DE LA COLLINE

Suite aux courriers de la commune adressés à la SIBAR concernant la gestion de l'immeuble de la SIBAR au 7 rue de la Colline, un référent a été désigné par le Directeur Général de la SIBAR en vue d'apporter des réponses aux demandes des résidents et de la municipalité (mise en place d'un local de stockage pour les bacs de déchets ménagers, travaux de rénovation de l'immeuble). La municipalité reste dans l'attente de ses propositions.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER signale qu'une détérioration ponctuelle de la qualité de l'eau du robinet a pu être ressentie dans la commune de Pfulgriesheim suite à une chloration plus forte de l'eau demandée par l'Eurométropole sur le puits de captage de Griesheim-sur-Souffel qui alimente également Strasbourg.

Le Maire informe l'assemblée que le projet de création de piste cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim qui s'inscrit dans la politique de développement des voies cyclables dans et autour de l'Eurométropole de Strasbourg pourrait se concrétiser en 2021.

Mme Liliane BAUER rappelle l'organisation de la course des Foulées roses, au départ de la salle des fêtes de Berstett à 17 h le samedi 17 octobre 2020 au bénéfice de La Ligue contre le Cancer. L'association ATTIR d'ELLE de Pfulgriesheim centralisera les inscriptions par l'intermédiaire de sa Présidente et conseillère municipale Mme Valérie WANKMULLER.

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, rapporte qu'un agrandissement du préau est prévu dans la cour du Collège de la Souffel ainsi qu'un rajout de mobilier urbain sous les arbres suite au dernier Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2020.

M. Sébastien DURST demande qu'un sens interdit sauf riverains soit mis en place à l'entrée de la rue des Pigeons pour limiter la circulation automobile externe au lotissement. Il rappelle que le dysfonctionnement constaté à l'allumage des luminaires d'éclairage public dans la rue du Heuberg n'est toujours pas réglé.

Mme Corinne ZEISSLOFF demande la réalisation de petits travaux de réfection de voirie dans la rue de la Colline et de travaux d'élagage à l'intersection de la rue de la Colline et de la rue des Lilas pour rendre le panneau « rue de la Colline » à nouveau visible depuis la voie publique.

Le Maire propose d'organiser un tour du village pour relever les panneaux de signalisation manquants et identifier les problématiques de sécurité diverses... Mme Elodie ROTH signale que le panneau horaire précisant les conditions d'interdiction de tourner à droite pendant les heures scolaires est porté manquant à l'entrée de la rue de la Moutarde.

Mme Stéphanie MESSMER constate que les véhicules ne s'arrêtent pas aux passages pour les piétons dans la rue Principale. Le Maire pense qu'en raison de la fermeture de la RD 64 depuis le 10 août l'afflux de circulation dans la rue Principale RD31 a pu engendrer de l'impatience et un relâchement des automatismes chez les automobilistes. Il faut voir comment évolue la situation dès la réouverture de la RD 64.

Mme Marie-Madeleine MARTIN signale la présence de déjections canines sur les trottoirs à l'embranchement vers la rue des Prés. Pour mémoire, une borne d'hygiène canine est en place à proximité dans la rue de la Citadelle.

M. Gérard DURINGER fixe la date de la réunion de la commission « illuminations » le mercredi 7 octobre 2020 à 19 h en Mairie.

M. Paul LOSSEL demande que des réserves soient faites lors de la réception du chantier de réaménagement de la RD 64 rue d'Offenheim concernant l'éclairage insuffisant de la placette à l'angle de la rue des Acacias et la hauteur inadaptée des deux mâts d'ancrage de la traversée lumineuse de la rue d'Offenheim.

Fin des débats à 23 h 18.